



## 14ème législature

<b>Question N° : 102168</b>	De <b>M. Alain Rodet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Haute-Vienne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> >tourisme et loisirs	<b>Tête d'analyse</b> >hôtellerie et restauration	<b>Analyse</b> > concurrence. réglementation.
Question publiée au JO le : <b>24/01/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Alain Rodet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les risques que font peser sur les secteurs de l'hôtellerie et de l'immobilier les plates-formes numériques de réservation. Ces plates-formes occupent désormais de fortes positions sur les marchés des locations saisonnières tout en s'exonérant des obligations que la loi impose aux professionnels régulièrement immatriculés exerçant le même métier. En conséquence, il souhaite connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour établir des règles de concurrence loyales.